

Séance du vendredi 27 février 1904.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures $\frac{1}{4}$.

Sont présents : M. M. Aimon, Amie, Alexandre Bérard, Cadet, Chastenet, Chantempy, Donner, Gervais, Lucien Hubert, Lintilhac, Louatès, Penouvier, Millies-Lacroix, — Ribot, De Selves.

L'ordre du jour appelle l'examen des budgets du commerce et de l'Ecole centrale.

M. Louatès, rapporteur, donne lecture des considérations générales sur l'ensemble du budget du ministère du commerce, considérations qui servirait de préambule à son rapport.

Ces considérations sont approuvées par la commission.

M. le rapporteur passe ensuite en revue les différents chapitres de ce budget et la commission prend sur chacun d'eux les décisions ci-après :

Chap. 1^{er} (Croisement du ministère et de l'Administration centrale — 439,655 fr.)

M. le rapporteur donne lecture de son rapport ainsi qu'une note de l'Administration justifiant l'augmentation du crédit en vue de la ~~pro~~proportion des traitements.

Le chiffre de la Chambre est adopté.

Les chap. 2 à 7 sont adoptés avec les crédits votés par la Chambre Des Députés.

Chap. 7 (Impressions). M. le Président se demande si la suppression de crédit proposé pour ce chapitre correspond exactement avec ce que la marine marchande absorberait. Il invite M. le rapporteur général à faire la comparaison.

Sous cette réserve le crédit du chapitre voté par la Chambre est adopté.

Les chapitres 8 à 19 sont adoptés avec les chiffres de la Chambre Des Députés.

Chap. 20 (Ecoles professionnelles d'arts et métiers). M. le rapporteur donne lecture du passage de son rapport relatif à ce chapitre.

M. Doumer se demande pourquoi, au lieu de séparer les subventions pour le personnel et le matériel, on a voulu les réunir dans le même bloc.

M. le rapporteur répond que cette réforme a été faite à la demande de la commission Des finances.

M. le Président voudrait que l'on examinât d'un peu plus près la proposition faite à cet égard par M. Courton, l'année dernière.

M. le rapporteur examinera de plus près la question.

Le chap. 20 est réservé.

Les chap. 21 à 23 sont adoptés avec les chiffres de la Chambre.

3
Chap. 24 L'Ecole nationale d'horlogerie de
Cluses - matériel et dépenses diverses - 43,350 fr.

M. le rapporteur déclare qu'il a ramené
le chiffre de ce chap. à 27,350 fr. parce qu'aucune
pièce justificative ne lui a été remise concernant
l'augmentation votée par la Chambre. Il
donne ensuite à la commission lecture d'une
lettre de M. le ministre du commerce aux sénateurs
et députés de la Haute Savoie sur la question de
fond et ~~de second lien~~ en second lieu, d'une
lettre de M. le Directeur de l'Ecole de Cluses
demandant l'ouverture d'un crédit de 16,000 fr.
pour travaux à exécuter dans cet établissement.

M. Chautemps appuie cette dernière
demande et démontre la nécessité de reconstruire
la loge du concierge, opération qui entraînera
une dépense de 9000 fr. Les 7,000 fr. restants
seront consacrés à d'autres travaux également
urgents. La commission et le Gouvernement
se sont mis en séance d'accord sur cette
augmentation.

M. le rapporteur. Non pas en séance, mais
hors séance.

M. Chautemps demande qu'on entende
sur ce point M. le ministre du commerce.

M. Doumer reconnaît que cette école,
comme d'autres encore, sont mal outillées, mais
dans la situation financière où il se trouve, le
Gouvernement doit laisser le Parlement

respirer, au moins pendant une année.

M. Chautemps demande à la commission d'adopter au moins l'augmentation de 9,000 fr. destinée à la réparation de la loge du concierge.

M. Millies-Lacroix estime que la commission doit s'en tenir à ses traditions et se prononce contre l'augmentation de crédit qui n'a pas été officiellement demandée par le Gouvernement. Ce dernier sera entendu.

Le chiffre de 27,350 fr. est mis aux voix et adopté. La commission décide en même temps que M. le ministre du commerce sera entendu.

Les chapitres 25 à 30 sont adoptés avec les chiffres de la Chambre des Députés.

M. le rapporteur donne lecture du paragraphe de son rapport relatif au chap. 31 (Ecoles nationales de l'enseignement technique) et propose une diminution de 3,000 fr. sur le chiffre du chapitre.

Cette proposition est adoptée et le crédit du chapitre ramené de 8,000 à 5,000 fr.

Les chap. 32 à 34 sont adoptés tels qu'ils ont été votés par la Chambre.

Le chap. 35 (Subvention pour la construction d'écoles pratiques de commerce et d'industrie) reste réservé, ainsi que l'a décidé la Chambre des Députés.

Les chap. 36 à 38 sont adoptés.

Le chap. 39 (Frais de surveillance de sociétés et établissements divers) est réservé par la commission pour un nouvel examen de M. le rapporteur.

Les chap. 40 à 49 sont adoptés sans observation.

La commission décide ensuite, conformément à la règle qu'elle a adoptée, qu'elle ne recorra pas une délégation de l'Union générale des employés des contributions indirectes qui a demandé à être entendue.

Sur la proposition de M. Lourties, tous les chapitres du budget de l'Ecole centrale sont adoptés.

M. Millies-Lacroix demande à la commission de mettre à l'ordre du jour de sa séance de mercredi prochain, 4 mars, l'examen du projet de loi, voté hier par la Chambre — concernant l'ouverture et l'annulation de crédits au titre du budget de la guerre et du budget annexe des poudres et salpêtres.

La commission décide qu'elle s'occupera de cette question mercredi à 5 heures.

La séance est levée à 4 heures.